

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

PROCES-VERBAL DE LE SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Convocation du 5 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet

Le conseil municipal de Chêne en Semine, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Rannard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022

Présents : Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, Isabelle Seinera, Carine Messier, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Olivier Thévenet, Aurélie Stéfani, Loïc Besset

Absents excusés :

Gérard Mouillet qui donne pouvoir à Paul Rannard
David Jordan

Mr Loïc Besset a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du 31 mai 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA BORNE DE TÉLÉMÉDECINE

Lors de la dernière réunion des maires de la Semine, il a été décidé que les frais afférents à la borne connectée de télémédecine seront répartis entre les sept communes de la Semine.

Les participations, comme pour l'entretien des terrains de foot et des cérémonies commémoratives, sera défini au prorata du nombre d'habitants par commune et du potentiel fiscal. La commune de Chêne en Semine assurera le règlement des factures et émettra un titre par commune en fin d'année. Une nouvelle convention sera établie.

Présentation est faite du tableau prévisionnel des dépenses liées aux terrains de foot, cérémonies et la borne de télémédecine.

Dès l'installation de la borne, la population sera informée par voie d'affichage et via le site internet de la commune. Une journée porte ouverte pourrait être organisée en septembre. Le conseil valide cette proposition.

La commune de Franclens peut mettre à disposition un logement pour 2 personnes venus d'Ukraine et actuellement logée à Eloïse. Le loyer pourrait être prise en charge par les sept communes. Sachant que l'une des personnes serait en formation en Suisse et que l'Etat vient en aide aux réfugiés ukrainiens, la demande est rejetée par 8 voix contre et 2 pour.

Ouverture au public : mercredi de 9h30 à 12h00
vendredi de 9h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30

Deux familles ukrainiennes sont logées chez un particulier à Vanzy, les sept communes souhaitent prendre en charge une partie des frais de chauffage. Le conseil émet un avis favorable.

DEMANDE URBANISME

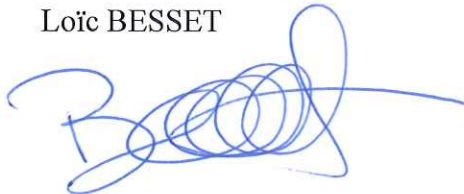
Le conseil demande le report de ce point.

Questions diverses et informations

- Remerciements de l'association de l'ombre à la lumière pour la subventions allouée
- Lecture est faite du courrier de remerciements adressé par M & Mme Courteau.

Clôture de la séance : 21 h 05

Le secrétaire de séance
Loïc BESSET



Le Maire
Paul RANNARD

